



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



Direction de la Santé Publique
Département prévention santé environnement

Vesoul, le 3 octobre 2024.

URGENT Résultats d'analyses d'eau

Affaire suivie par : Eric PROST-BAYARD
Unité territoriale de la Haute-Saône
Téléphone : 03.39.59.54.09
Courriel : ARS-BFC-DSP-SE-70@ars.sante.fr

Destinataire : Mme La Présidente
Service : CC du PAYS RIOLAIS

Nombre de pages (y compris celle-ci) : 1

Objet : Résultats non conformes d'une analyse d'eau.
Eau prélevée au réservoir de FONDREMAND

Le prélèvement réalisé le 1^{er} octobre 2024, sur le réseau de votre collectivité, a montré **une contamination microbiologique de l'eau** rendant les résultats incompréhensibles pour les spores anaérobies sulfito-réductrices (flore interférente importante rendant le nombre de spores non interprétable). Par conséquent :


Je vous demande de vérifier le bon fonctionnement de votre installation de façon à éliminer toute cause de contamination attribuable à la dégradation ou au défaut d'entretien des ouvrages de pompage, de stockage ou de distribution (entrée d'eaux parasites, etc.).

Toutefois, l'eau peut être consommée.

Le bulletin d'analyse complet vous sera communiqué ultérieurement. Je vous rappelle que la population doit être informée sur la qualité de l'eau distribuée. A cette fin, **chaque bulletin d'analyse doit être affiché en mairie dans les deux jours ouvrés suivant sa réception** et il doit y être maintenu jusqu'à l'affichage du bulletin suivant (art. D.1321-104 du code de la santé publique).

Vous m'informerez des mesures que vous allez prendre pour améliorer la situation.
Un **recontrôle** sera effectué suite à cette suspicion de contamination de l'eau.

Pour le Directeur général,
L'ingénieure d'études sanitaires de l'Unité Territoriale
Santé Environnement


Annabel LAVILLE